

COMMUNE DE WINKEL**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA SEANCE DU 27 mars 2023*****Sous la présidence de Madame Agnès LORENTZ, Maire***

Madame la Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h00.

Présents : Mmes MM. : Martine FROEHLI, Fernand BLIND, Adjoints au Maire, Josiane SCHMITT, Agnès SCHMITT, Gérard KOLLER, Geoffroy SCHMITT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Sabine RORET à Mme Agnès SCHMITT, M. Robert MAERKY à Mme Agnès LORENTZ

Absent excusé :

Désignation du secrétaire de séance : Mme Josiane SCHMITT

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2023
- 2 – Compte de gestion 2022
- 3 – Compte administratif 2022
- 4 – Affectation du Résultat du compte administratif 2022
- 5 – Vote des taux des taxes directes locales 2023
- 6 – Budget primitif 2023
- 7 – Contrat Territoire Sud Alsace

POINT 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 février 2023

Madame la Maire demande s'il y a des observations au sujet du procès-verbal de la dernière séance, expédié à tous les membres.

Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

POINT 2 – COMPTE DE GESTION 2022**Délibération N° 2023-09**

Le Conseil Municipal,
Approuve à l'unanimité le compte de gestion 2022 de la Commune élaboré et transmis par le Trésorier d'Altkirch, qui est conforme aux écritures de la comptabilité administrative de la commune à savoir :

SECTION	Résultats cumulés à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement Exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	<i>Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire</i>	<i>Résultats cumulés</i> à la clôture de l'exercice 2022
Investissement	5'487.83	0,00	-17'116.56	82.08	-11'628.73
Fonctionnement	219'979.23	27'000	105'559.24	4'577.19	303'115.66
Résultat définitif	225'467.06	27'000	88'442.68	4'659.27	291'569.01

POINT 3 – COMPTE ADMINISTRATIF 2022**Délibération N° 2023-10**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Fernand BLIND, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif 2022 de la Commune dressé par Mme Agnès LORENTZ, Maire ;

Après s'être fait représenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les bordereaux de titres et de mandats ;

Considérant que Mme Agnès LORENTZ, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2022 les finances de la Commune ;

Procédant au règlement définitif du budget de 2022, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires

SECTION	Résultats cumulés à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement Exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	<i>Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire</i>	<i>Résultats cumulés</i> à la clôture de l'exercice 2022
Investissement	5'487.83	0,00	- 17'116.56	82.08	-11'628.73
Fonctionnement	219'979.23	27'000,00	105'559.24	4'577.19	303'115.66
Résultat définitif	225'467.06	27'000,00	88'442.68	4'659.27	291'569.01

Le compte administratif 2022 de la Commune est approuvé par 9 voix pour, le Maire ne participant pas au vote.

POINT 4 – AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF

Délibération N° 2023-11

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. Fernand BLIND Adjoint au Maire, décide à l'unanimité, d'affecter comme suit les résultats du compte administratif 2022 de la Commune, à savoir :

Résultat de l'exercice, section de fonctionnement	105'559.24
Résultat antérieur reporté (ligne 002 du compte administratif)	192'979.23
Résultat à affecter	298'538.47
Solde d'exécution d'investissement Dépenses 001 (excédent de financement)	-11'628.73
Solde des restes à réaliser d'investissement (Besoin de financement)	86'800.00
Solde des restes à réaliser d'investissement (Excédent de financement)	20'100.00'
Besoin de financement	78'328.73
Affectation en réserves R1068 en investissement	78'400.00
Report en fonctionnement R002	220'138.47

POINT 5 – TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2023

Délibération N° 2023-12

La Maire soumet au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition de 2023 des 3 taxes directes locales.

Ayant entendu les explications du Maire relatives à la fixation du produit fiscal assuré pour 2023, soit 104'629,00 € et du produit fiscal attendu, la Maire soumet au Conseil Municipal la proposition de maintenir les taux d'imposition pour 2023.

Le Conseil Municipal,

En application des dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts et de l'article L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités territoriales doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit chaque année.

Après délibération, **DECIDE** à l'unanimité des membres présents et représentés, de maintenir pour 2023, les taux afférents à la fiscalité directe locale, comme suit :

TAXES	TAUX	PRODUIT CORRESPONDANT
Taxe Foncière bâti	26,27	81'779,00 €
Taxe Foncière non bâti	55,77	17'010,00 €
Taxe d'Habitation	14,79	5'840,00 €
		104'629,00 €

POINT 6 – BUDGET PRIMITIF 2023**Délibération N° 2023-13**

La Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2023 de la Commune.

Le budget primitif s'équilibre comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	698'039.00 €	698'039.00 €
Investissement	351'739.00 €	351'739.00 €
Total	1'049'778.00 €	1'049'778.00 €

Après avoir analysé et discuté le projet de budget primitif de la Commune, il est approuvé par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés.

POINT 7 – CONTRAT TERRITOIRE SUD ALSACE**Délibération N° 2023-14**

DÉLIBÉRATION N° 2023-14 DU CONSEIL MUNICIPAL DE WINKEL, COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUNDGAU APPROUVANT LE CONTRAT DE TERRITOIRE SUD ALSACE AVEC LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à 19h, les membres du Conseil municipal de la commune de Winkel du Conseil communautaire de la Communautés de Communes du Sundgau, légalement convoqués, se sont réunis à Winkel, sous la présidence de Lorentz Agnès, Maire de Winkel.

Présent(s) : Agnès Lorentz, Maire, Fernand Blind, 1^{er} adjoint, Martine Froehly, 2^{ème} adjointe, Josianne Schmitt, Geneviève Deneux, Agnès Schmitt, conseillères municipales, Gérard Koller, Geoffroy Schmitt, conseillers municipaux ;

Absent(s) avec pouvoir : Sabine Roret à Agnès Schmitt et Robert Maerky à Agnès Lorentz

Absent(s) excusé(s) :

Secrétaire de séance : Josiane Schmitt

Madame la Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par la Collectivité européenne d'Alsace d'un Contrat de Territoire Alsace, à l'échelle du Territoire Sud Alsace, sur la période 2022-2025.

Dans un contexte de crises énergétiques, sociales et climatiques, la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité être aux côtés des acteurs locaux et, ensemble, ont travaillé à la définition d'enjeux porteurs de développement en matière d'attractivité, d'environnement et écologie et de cohésion sociale.

Ainsi, elle a adopté le 20 juin 2022 une démarche de contractualisation pragmatique avec les territoires qui mobilise des moyens en ingénierie (proposée par les services de la Collectivité

Européenne d'Alsace et également par les 17 structures membres du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA)) et financiers conséquents (167 M€ sur la période 2022-2025) pour accompagner la dynamique de chaque Territoire d'Alsace.

Européenne d'Alsace et également par les 17 structures membres du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA)) et financiers conséquents (167 M€ sur la période 2022-2025) pour accompagner la dynamique de chaque Territoire d'Alsace.

Les enjeux et objectifs opérationnels retenus au titre du Contrat de Territoire Alsace sont les suivants pour le Territoire Sud Alsace :

Enjeu attractivité : favoriser le développement de l'économie présentielle du territoire.

- Soutenir les projets visant à renforcer l'attractivité touristique du Sud Alsace ;
- Soutenir les projets favorisant l'insertion et le retour à l'emploi.

Enjeu environnement/écologie : soutenir la transition énergétique du territoire.

- Diversifier l'offre des mobilités sur le territoire et encourager l'intermodalité ;
- Soutenir le territoire dans sa dynamique de transition énergétique et alimentaire et dans sa dynamique de sensibilisation à l'environnement.

Enjeu cohésion sociale : accompagner l'attractivité résidentielle du Sud Alsace.

- Améliorer le niveau de service à la population via l'accompagnement du développement de services de proximité qui concourent au maintien de l'équilibre intergénérationnel : amélioration de l'offre des services de santé, réussite éducative des collégiens, accompagnement des seniors et renforcement de la coopération transfrontalière et du bilinguisme ;
- Habitat et centralité : soutenir les projets inscrits dans les dispositifs Petites Villes de Demain et Quartier Prioritaire de la Ville.

Le bénéfice d'un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace au titre des fonds financiers dédiés - Fonds Communal Alsace, Fonds d'Attractivité Alsace, Fonds d'innovation territoriale - est conditionné, conformément aux règlements desdits fonds, par l'adoption, par les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre intéressés, d'une délibération approuvant la signature du Contrat de Territoire Alsace correspondant.

Au regard de ces éléments, je vous propose d'adopter le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Sud Alsace et de m'autoriser à le signer.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 juin 2022 portant Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires et notamment les fonds qui l'accompagnent,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 6 février 2023 portant adoption des Contrats de Territoire Alsace 2022-2025,

Vu le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Sud Alsace, adopté par la Collectivité européenne d'Alsace par délibération susvisée du 6 février 2023,

Considérant l'intérêt pour la Commune de s'engager dans la démarche de contractualisation et de partenariat proposée par la Collectivité européenne d'Alsace,

Approuve le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Sud Alsace pour la période 2022-2025, tel que joint en annexe.

Les éléments essentiels du Contrat sont les suivants :

- La définition des enjeux et objectifs partagés et validés :

Enjeu attractivité : favoriser le développement de l'économie présenteielle du territoire

- Soutenir les projets visant à renforcer l'attractivité touristique du Sud Alsace ;
- Soutenir les projets favorisant l'insertion et le retour à l'emploi.

Enjeu environnement/écologie : soutenir la transition énergétique du territoire

- Diversifier l'offre des mobilités sur le territoire et encourager l'intermodalité ;
- Soutenir le territoire dans sa dynamique de transition énergétique et alimentaire et dans sa dynamique de sensibilisation à l'environnement.

Enjeu cohésion sociale : accompagner l'attractivité résidentielle du Sud Alsace

- Améliorer le niveau de service à la population via l'accompagnement du développement de services de proximité qui concourent au maintien de l'équilibre intergénérationnel : amélioration de l'offre des services de santé, réussite éducative des collégiens, accompagnement des séniors et renforcement de la coopération transfrontalière et du bilinguisme ;
 - Habitat et centralité : soutenir les projets inscrits dans les dispositifs Petites Villes de Demain et Quartier Prioritaire de la Ville.
- L'instauration d'une gouvernance partagée pour le suivi du contrat,
 - La co-construction des projets avec la Collectivité européenne d'Alsace,
 - La possibilité d'un accompagnement financier de certains projets par la Collectivité européenne d'Alsace, en fonction de leur éligibilité et de leur intérêt au regard des enjeux et objectifs précités.
- **Autorise** Madame la Maire à signer le Contrat précité,
 - **Charge** Madame la Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Madame la Maire lève la séance à 21h00.

La Maire : Agnès LORENTZ




Le Secrétaire de Séance :



WINKEL : séance du conseil Municipal du 27 mars 2023

Feuille de présence

NOM - Prénom	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION
LORENTZ Agnès	Maire		
BLIND Fernand	1 ^{ère} Adjoint		
FROEHLI Martine	2 ^{ème} Adjointe		
DENEUX Geneviève	Conseillère Municipale		
KOLLER Gérard	Conseiller Municipal		
MAERKY Robert	Conseiller Municipal		
RORET Sabine	Conseillère Municipale		
SCHMITT Agnès	Conseillère Municipale		
SCHMITT Geoffroy	Conseiller Municipal		
SCHMITT Josiane	Conseillère Municipale		

